

## ACHAT D'UN FILET PARE-BALLONS

Monsieur SIMON, Conseiller Municipal, rappelle à l'Assemblée la décision qu'avait prise la commission des sports quant à l'implantation d'un filet pare-ballons pour un montant T.T.C. de :  
15 714, 89 Frs, sur le terrain de football du plateau, côté parking.

Cette opération s'avérerait nécessaire pour la sécurité des joueurs et des automobilistes durant les matches, les ballons allant fréquemment se perdre sur le parking en contrebas.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré :

- autorise le Maire à commander un filet pare-ballons pour un montant T.T.C. de 15 714, 89 Frs à la Société VILLEROY et DAL de NANTERRE,
- Le financement de cet achat est prévu au budget primitif 1980